Vol. 35.1, novembre 2025

Dossier

L'Algérie contemporaine au prisme de ses marges

Re-constructions identitaires, migrations et expériences de la subalternité

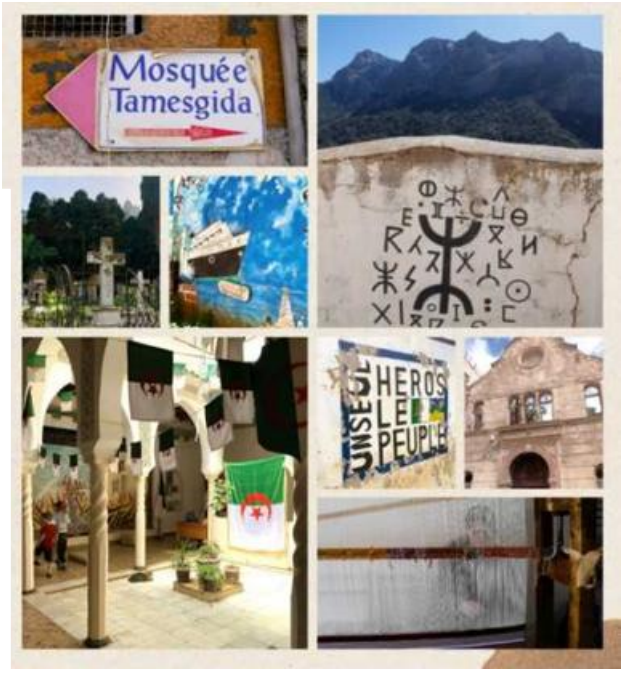

Illustration Manon Sebah

https://espritcritique.hypotheses.org/5415

Cimetières et mémoire des rapatriés d'Algérie : les « voyages du souvenir » et la réconciliation post-coloniale

Margot Garcin

Doctorante en histoire contemporaine à Aix-Marseille Université, mes recherches portent sur la permanence des cimetières européens en Algérie depuis l'indépendance, m'intéressant aux enjeux diplomatiques, mémoriels et postcoloniaux.

Résumé

Organisés par la mairie de Marseille à partir de 1976, les « voyages du souvenir » permettent aux rapatriés de retourner à l'occasion d'un court séjour sur les tombes de leurs ancêtres. Fondé sur une collaboration entre les autorités françaises et algériennes pour faciliter ces voyages, il est question de permettre aux membres de la communauté de revenir en Algérie malgré le rapatriement. Examinant l'impact du déracinement pour cette population, cet article met en avant une forme de réconciliation post-coloniale à travers la mémoire des morts.

Mots-clés : Algérie, Marseille, Rapatriés, Cimetières, Mémoire.

Voyage du souvenir 1976
(album commémoratif, Archives municipales de Marseille, 1020W)

À l'époque coloniale, les Européens d'Algérie forment une minorité, que ce soit du point de vue numérique[1] comme de leur statut (Ruscio, 2015). À l'indépendance, malgré les dispositions prises dans les Accords d'Évian et qui garantissent une place aux Français résidant en Algérie en qualité d'étrangers[2] (Vaïsse, 2022), 650 000 Européens quittent l'Algérie à l'été 1962 et migrent principalement en France (Scioldo-Zurcher, 2010). Cet exode est la conséquence directe de huit années de guerre et de transgressions du cessez-le-feu (Laribi, 2022). Comme le rappelle G. Pervillé, l'OAS a rapidement violé les accords de cessez-le-feu par des attentats, afin d'entraîner les représailles du FLN et d'amener à l'intervention de l'armée française. À cela s'ajoutent la violence du FLN et les luttes fratricides qui l'animent. C'est dans ce climat de terreur que, pris par la panique, les Européens prennent la route de l'exil (Pervillé, 1992 ; Ageron, 2005). À partir de 1962, le peuplement européen en Algérie ne cesse de diminuer. Au 1er janvier 1963, on ne compte plus que 200 000 Français d'Algérie (Daum, 2012). La présence française tend à s'estomper sur l'ensemble du territoire algérien.

Les conséquences du départ des populations européennes ont été étudiées sous différents angles, que ce soit par le prisme des biens vacants en Algérie (Guèche, 1964 ; Scioldo-Zürcher, 2013) ou des modalités pratiques du départ et de l'installation de ces populations en France (Jordi, 1993 ; Scioldo-Zurcher, 2010) ou dans d'autres pays (Dulphy, 2020 ; Domínguez Villaverde, 2023). La question de la construction d'un groupe communautaire comme réponse au déracinement (Baussant, 2002 ; Savarese, 2002 ; Esclangon-Morin, 2008) est également une des thématiques abordées en sciences humaines et sociales. De manière générale, l'ensemble de ces travaux mettent en avant le repli des Français d'Algérie, majoritairement vers les rives du nord de la Méditerranée, et les conséquences de ce déracinement à l'échelle du groupe des rapatriés. Ils soulignent que les rapatriés d'Algérie ne forment pas un groupe hétérogène.

Dans le sillage de ces études et dans le cadre d'une recherche en cours, le présent travail porte sur une conséquence bien particulière de ce départ : l'abandon des morts. Les témoignages liés à l'exode des rapatriés, qu'ils soient écrits ou oraux, font, dans leur grande majorité, référence au départ en bateau, à la description de la côte qui s'éloigne et aux lieux du

---

[1] D'après le recensement de 1954, la population européenne représente 984 000 individus sur les 9 370 000 qui composent la colonie (Breil, 1960).

[2] Troisième partie des Accords d'Évian – Français résidant en Algérie en qualité d'Étrangers.

quotidien abandonnés, laissant dans la mémoire seulement les couleurs et les odeurs d'un pays qui devient à partir de 1962 un « ailleurs ». Parmi ces lieux empreints d'une forte nostalgie et qui deviennent un symbole de l'arrachement à la terre natale, se trouvent les cimetières européens.

Comme le rappellent les travaux d'H. Vermeren (2014), la mise en place du régime civil en Algérie marque la reprise d'une politique coloniale centrée sur le peuplement. C'est dans ce contexte que la colonisation de l'Algérie s'est accompagnée de l'arrivée de différentes vagues migratoires venues du nord de la Méditerranée. Du fait que « coloniser c'est avant tout peupler » (*Ibid.*), on voit s'implanter de manière durable des peuples européens. Cette sédentarisation passe par l'érection de constructions destinées à la vie quotidienne des habitants. Parmi ces édifices, nous comptons les nécropoles européennes dont le but est d'accueillir les dépouilles des Européens (chrétiens, israélites et protestants) morts en Algérie. Alors même que le peuplement juif est antérieur à la colonisation (Allouche-Benayoun, 2015), l'appellation « cimetière européen » est ainsi utilisée en opposition aux nécropoles dites musulmanes. Ainsi, l'occupation du territoire par les vivants passe nécessairement par l'inhumation des défunts européens. Du fait de l'indépendance de l'Algérie, ces lieux deviennent alors des vestiges de la présence française. Selon les données recensées par les autorités consulaires, il existe, en 1965, 558 cimetières européens en Algérie[3].

Avec la transposition du décret de Prairial (Bertrand, Carol, 2016) en Algérie à partir de 1851, les nécropoles européennes revêtent les mêmes caractéristiques que les cimetières de métropole, que ce soit du point de vue du droit, des pratiques, comme symbolique. Les cimetières se trouvent ainsi sous autorité et administration municipales comme le prévoit l'article 16 du décret du Prairial[4]. Les municipalités ont ainsi la charge d'entretenir et de surveiller les parties communes des cimetières. Elles participent également à la gestion et à l'attribution des concessions, qui sont des emplacements dont la jouissance est accordée en application d'un contrat administratif à titre privatif, pour servir de sépulture aux titulaires et à leurs héritiers (*Ibid.*). Les familles font alors l'acquisition d'une concession pour une durée

[3] MAE-CADN – ORAN E 198.

[4] Décret du 23 prairial an XII, article 16 : « Les lieux de sépulture, soit qu'ils appartiennent aux communes, soit qu'ils appartiennent aux particuliers, seront soumis à l'autorité, police et surveillance des administrations municipales ».

établie. En échange du droit d'inhumer leurs morts, elles ont le devoir d'entretenir les tombes dont elles jouissent d'une forme de propriété. Du fait de l'acquisition des concessions, les tombes deviennent un lieu d'enracinement familial où s'entassent les différentes générations visitées par les vivants. La tombe devient ainsi la « dernière demeure d'un groupe » (Leduc, 2000).

Cette législation funéraire est maintenue une fois l'indépendance proclamée[5]. La gestion des cimetières européens est alors transférée des municipalités coloniales aux municipalités algériennes. Une véritable continuité funéraire est alors établie. Ce sont en effet les Assemblées populaires communales (APC) qui ont désormais la responsabilité d'entretenir les parties communes des cimetières ; les familles restent chargées du maintien des tombes, du fait de la conservation du régime des concessions funéraires. Compte tenu du rapatriement des Européens d'Algérie à la fin de la guerre, les familles se trouvent physiquement trop éloignées des cimetières pour perpétuer le culte aux morts et entretenir les tombes familiales. Elles sont alors contraintes de vivre leur deuil à distance, loin des cimetières, ne pouvant participer au culte moderne des tombeaux comme le prévoit la tradition (Dechaux, 1997). Cette distance physique intensifie l'attachement des familles aux cimetières. En effet, ces espaces font partie intégrante de l'identité et du discours des familles déracinées. La mémoire des morts inhumés en Algérie est ainsi transmise aux générations suivantes. La tombe devient, de ce fait, l'expression de l'ancrage familial sur le territoire.

À l'échelle du groupe des rapatriés, le cimetière est un véritable lieu de mémoire au sens de P. Nora (1984). Il s'agit d'un espace investi d'un fort capital symbolique et commémoratif pour les membres de la communauté. Ils sont l'évocation de la présence française en Algérie et du fait qu'un peuplement européen y a existé. Ces cimetières deviennent dès lors une construction du groupe, ils sont considérés comme le lien qui unit les vivants à l'Algérie (Michel-Chich, 1990).

Étudier les cimetières européens est donc l'occasion de saisir les liens qui lient les rapatriés d'Algérie aux pouvoirs publics locaux, du fait de la présence de leurs morts sur place.

C'est à partir de cette douleur due à la rupture du lien entre les vivants et les morts que se développent diverses stratégies visant à perpétuer le culte des défunts. La visite du cimetière

[5] Loi du 31 décembre 1962.

devient ainsi l'un des moteurs du développement de voyages depuis la France et à destination de l'Algérie, désignés par Savarese (2010) comme une « expérience de resocialisation singulière », du fait qu'il s'agit d'un retour dans leur pays d'origine. Pour les participants, il est question de se rendre sur la tombe des morts laissés en Algérie. Les archives consulaires regorgent d'informations concernant la pratique du « retour » en Algérie par des rapatriés qui, à l'occasion de leurs vacances, se rendent dans les lieux qui ont composé leurs vies d'avant 1962. Le tournant du XXIe siècle et l'invitation du président Bouteflika au retour des rapatriés (Draï, 2000 ; Savarese, 2010) sont vus comme le moment clé du « retour » des Européens en Algérie. Une approche par la question des cimetières permet cependant d'appréhender une certaine précocité dans la pratique.

Ainsi, alors que les voyages du début du XXIe siècle sont présentés comme un « tourisme des racines » (Savarese, 2010), dont la visite des cimetières est une étape, les premiers voyages tournaient quant à eux autour du fait de rendre hommage aux morts. Les archives consulaires permettent de saisir une double temporalité dans la pratique.

D'une part, les voyages privés, organisés par des particuliers. Largement présents dans les premières années qui suivent l'indépendance, il s'agit pour ces hommes et ces femmes de se rendre sur la tombe familiale et de perpétuer le culte aux morts. Les informations concernant ces pratiques sont assez laconiques et nous sont parvenues grâce aux lettres envoyées par certains rapatriés pour rendre compte de l'état des nécropoles visitées.

D'autre part, à partir des années 1980, des voyages liés aux pratiques associatives des rapatriés se développent. Généralement organisés par des associations d'anciens habitants (Calmein, 1994), avec le concours d'agences de voyages privées, il s'agit pour les anciens habitants de se rendre dans leur village natal. Les autorités consulaires sont généralement informées de ces visites, ce qui permet d'en avoir une trace. Parmi les différents voyages organisés en Algérie, dont une mention a été relevée dans les archives consulaires, celui organisé par la mairie de Marseille entre 1976 et 1982 a retenu notre attention. Les « voyages du souvenir » sont des visites destinées aux rapatriés de Marseille afin de rendre hommage aux morts inhumés en Algérie[6].

[6] « Un voyage sur les thèmes des morts enterrés là-bas », « Le voyage du souvenir en Algérie reporté à une date ultérieure, *Le méridional,* 09/10/1976.

Cet article est l'occasion d'étudier ces retours des rapatriés, que l'on peut qualifier de « précoces » et de s'intéresser tout particulièrement aux relations qui en découlent avec les autorités algériennes.

Dans un contexte marqué par des relations diplomatiques qui se complexifient entre la France et l'Algérie, et par le discours de certains rapatriés ou descendants affirmant vouloir tourner la page, comment expliquer que des initiatives de voyages soient organisées, révélant de la part de certains rapatriés un attachement durable à la terre algérienne et la volonté de maintenir un lien avec ce passé partagé ?

Attachement aux morts, attachement à la terre : les rapatriés d'Algérie

Les cimetières – objet de « nostalgérie » des rapatriés

Les modalités du rapatriement ont entraîné une dispersion des Européens d'Algérie sur le territoire français (Jordi, 1993 ; Scioldo-Zurcher, 2010). Même si une majorité d'entre eux s'est établie en région parisienne et sur le pourtour méditerranéen, les premiers mois, voire années qui ont suivi le rapatriement se caractérisent par un éclatement des familles. Ces premières années sont essentiellement celles de la reconstruction. Il s'agit pour ces familles de s'établir en France et de reconstruire leur vie, d'un point de vue financier comme social. Néanmoins, l'exil et sa brutalité ont laissé chez eux d'importantes séquelles psychologiques. Les travaux de Buono et Comtat mettent en avant l'impact du traumatisme pour les différentes générations de rapatriés, qu'ils soient nés en Algérie ou après 1962 (Buono, 2004 ; Comtat, 2009).

Le traumatisme des rapatriés est multiple. Pour Comtat, il est le résultat de la guerre, du rapatriement et du sentiment d'abandon éprouvé par les Européens d'Algérie. Cet abandon est constitutif de la mémoire des rapatriés (Comtat, 2009). Du fait du rapatriement, les Européens d'Algérie vivent une rupture vis-à-vis de leur terre natale. En raison de la violence du conflit et du caractère précipité de l'exil, le rapatriement est une forme d'arrachement à la terre natale. Le déménagement est considéré comme un moment de forte rupture, de déstabilisation et de perte de repères, induisant « un remaniement des espaces réels et

symboliques de la vie des familles » (Muxel, 1993). Cela est d'autant plus vrai compte tenu des conditions du rapatriement.

Les cimetières deviennent donc, à partir de 1962, un des lieux d'ancrage. À l'échelle de l'individu, c'est le sentiment d'appartenance, permis par les liens familiaux, qui permet de s'enraciner et de se reconnecter à ses origines (Sagnes, 2004). Ainsi, les morts inhumés participent à la territorialisation des familles. La parenté est également le fondement de la communauté. Les individus se sentent donc partie intégrante de la communauté des rapatriés, du fait que leurs ancêtres ont vécu et sont inhumés en Algérie.

En raison de l'exil, la mémoire des morts est très prégnante chez les rapatriés. Les cimetières deviennent ainsi des objets de la mémoire collective, se transformant en lieux et en causes permettant la cohésion sociale du groupe. C'est au travers de la mémoire des morts « laissés là-bas » qu'un sentiment communautaire se développe, notamment à l'occasion des fêtes du calendrier chrétien, telles que la Toussaint. L'ensemble de ces émotions contribue à faire exister le territoire perdu (Sagnes, 2004). Elles sont le dernier vestige de la présence d'un peuplement français en Algérie. Grâce à leur permanence, les cimetières permettent la remémoration, notamment en raison de leur caractère communautaire à l'époque coloniale.

L'essor des voyages mémoriels

Dès les années 1960, les autorités françaises utilisent le terme de « pèlerinage » pour désigner les visites effectuées par les rapatriés en Algérie[7]. Par cette sémantique particulière, elles cherchent à souligner le lien profond qui unit les rapatriés à l'Algérie. Cette expression ne désigne pas simplement un voyage, mais plutôt un acte profondément significatif, une sorte de retour aux sources. En présentant ces visites sous l'angle du pèlerinage, les autorités confèrent une légitimité et un poids symbolique à ce retour, marquant ainsi un respect pour ceux qui retournent sur leur terre d'origine après une longue absence. Ce retour est perçu comme une démarche imprégnée de sens et de mémoire, bien plus qu'un simple acte de réconciliation ou de paix ; il s'agit d'une confrontation intense avec la perte et l'oubli, suscitant des émotions complexes comme la colère, la tristesse, voire le ressentiment. Le fait de réaliser

[7] La première mention du terme « pèlerinage » au sujet de la venue des rapatriés dans les cimetières européens est envoyée par l'ambassadeur aux consuls en 1965. MAE-CADN – 21PO/1/273 – 24/03/1965 – Note de l'ambassadeur aux consuls.

ces voyages en groupe participe à une forme de « socialisation du souvenir » (Sagnes, 2004). La visite des cimetières permet aux rapatriés de réaffirmer leur appartenance, leurs liens avec les morts et, par extension, avec l'Algérie.

La visite de l'Algérie et des cimetières s'inscrit ainsi dans une forme de tourisme mémoriel. Ces voyages sont l'occasion de revisiter les lieux de l'enfance, parmi lesquels les cimetières occupent une place centrale (Ripoll, 2014). Les nécropoles européennes deviennent ainsi l'ultime attache à la terre natale (Chaïb, 2000). Ces voyages sont l'occasion de reprendre le culte rendu aux morts, qui a été arrêté du fait du rapatriement. Alors que des hommages dans les nécropoles des grandes villes sont organisés par les autorités locales annuellement et se matérialisent par le dépôt d'une gerbe pour tous les morts inhumés en Algérie, les voyages des rapatriés en Algérie sont l'occasion de rendre un culte plus personnel, plus intime. Comme le rappellent Bertrand et Vovelle, le nettoyage des tombes est un geste symbolique qui participe à la réaffirmation des droits d'une famille sur un lopin du cimetière (Bertrand, Vovelle 1983). En fleurissant les tombes, les rapatriés cherchent à se réapproprier une identité collective.

Ces voyages représentent une quête du « paradis perdu », que ce soit le leur ou celui de leurs ancêtres, et renvoient à la première des trois formes de tourisme mémoriel identifiées par Crahay, c'est-à-dire celle des touristes ayant un lien avec le lieu rattaché à un événement traumatisant (Crahay, 2014). Ces voyages deviennent ainsi un acte visant à « faire mémoire » (Dechaux, 1997). La visite des cimetières est ainsi une forme de retour, où l'on se promène dans les allées des nécropoles à la recherche du tombeau familial, passant devant les tombes dont les noms sont ceux de l'entourage. En se rendant en Algérie, il est aussi question d'apaiser leur relation à la terre algérienne (Savarese, 2010).

Les cimetières au cœur de la transmission mémorielle

Le fait de réaliser ces voyages en famille est une pratique assez répandue au sein de la communauté des rapatriés d'Algérie (Savarese, 2010). En tant que symbole de l'attachement à la terre perdue, le cimetière permet de préserver le lien familial et la continuité entre les générations. Il est ainsi, pour les rapatriés, le symbole de la présence des ancêtres, d'une lignée en Algérie. Bien que la majorité des rapatriés, et encore plus les générations suivantes,

n'aient pas visité ces lieux, les nécropoles européennes sont intégrées aux récits familiaux qui alimentent leur attachement aux cimetières, renforçant l'idée d'une appartenance symbolique à cette terre. Ces lieux changent de nature au fil des générations. Alors que, pour les plus anciennes générations, nous constatons le maintien d'un culte des morts, ceux nés après 1962 restent plutôt déconnectés de ces lieux, qui portent néanmoins un important poids dans l'héritage mémoriel. Ces visites dans les cimetières sont également l'occasion pour les rapatriés de mesurer les effets du temps qui passe. Tandis que leurs récits décrivent souvent l'Algérie comme un paradis perdu (Brager, 2011), la visite des cimetières les confronte à leur délabrement, conséquence inévitable du temps. Cette dégradation est interprétée comme une métaphore de la disparition des traces de leur présence en Algérie, de la réappropriation du territoire par ses habitants, mais aussi de l'effacement de leur mémoire. Cette situation est, selon eux, liée au passage inexorable des années, mais aussi à la non-prise en compte de cette mémoire par les pouvoirs publics.

Accueillir les rapatriés dans le cadre de pèlerinages : la position de l'État algérien

Dans le cadre de la thèse en cours portant sur les cimetières européens en Algérie, les archives algériennes n'ont pas été consultées. Il est indéniable que cette documentation aurait apporté des éléments complémentaires qui auraient renforcé la démonstration. Néanmoins, les sources consulaires, constituant l'essentiel de notre corpus de sources, permettent de saisir, grâce aux échanges de lettres, la position des autorités algériennes, y compris à l'échelle locale. C'est justement grâce à la consultation des archives consulaires que nous avons découvert la première évocation des « voyages du souvenir » organisés par la mairie de Marseille.

Préparer la visite des rapatriés

Dès les années 1960, les autorités françaises sont conscientes du fait que l'attachement des rapatriés à leurs morts pourrait les pousser à visiter les cimetières en Algérie, visite identifiée

comme une motivation de la venue des rapatriés en Algérie. Dans une note de l'ambassadeur aux consuls en 1964, ces visites sont présentées comme une forme de réconciliation entre les Français d'Algérie et le pays qu'ils ont quitté en 1962[8]. Ce désir de retour en Algérie est interprété par les autorités françaises comme un signe positif de l'évolution des relations entre la France et l'Algérie. Cependant, malgré cette prise de conscience, les autorités françaises sont également lucides quant au fait que la visite des rapatriés pourrait avoir des conséquences négatives en raison de l'état déplorable dans lequel se trouve la grande majorité des cimetières. En effet, l'ambassadeur avertit les consuls :

> « […] il convient de s'abstenir de toute mesure tendant à encourager le pèlerinage des Français d'Algérie sur les tombes qu'ils ont laissées dans ce pays[9] ».

L'éloignement des familles a laissé de nombreux cimetières en ruines, envahis par la végétation et ne reflétant plus la dignité due aux défunts. Les autorités comprennent donc que le retour des Français d'Algérie pourrait provoquer des confrontations douloureuses avec la réalité pour ces rapatriés revenant en Algérie. Pour des personnes ayant déjà subi le traumatisme de l'exil, voir les tombes de leurs ancêtres dans un tel état pourrait raviver des blessures anciennes et ajouter une dimension douloureuse supplémentaire à leur mémoire. Les archives consulaires regorgent de lettres envoyées par les rapatriés aux autorités, témoignant de la situation observée dans les nécropoles. Cependant, il est difficile de retracer précisément les itinéraires de ces individus, ainsi que les modalités et les motivations de leurs voyages. C'est pour cette raison que les autorités françaises recommandent une grande prudence, tant pour éviter les conséquences émotionnelles négatives pour les rapatriés que pour prévenir d'éventuelles tensions diplomatiques entre la France et l'Algérie. La nécessité d'une action conjointe entre les autorités des deux pays est mise en avant dans les sources concernant ces pèlerinages.

Ces voyages marquent donc un effort de réconciliation avec le passé, nécessitant l'engagement des deux côtés : la France pour soutenir financièrement et moralement ces

---

[8] « Aussi est-il permis de penser qu'avec l'effacement progressif de souvenirs douloureux, nombreux sont les Français d'Algérie qui tiendront à revenir dans ce pays pour accomplir des pèlerinages sur les tombes de leur famille ». MAE-CADN – 21PO/1/262 – 13/05/1964 – Note de l'ambassadeur aux consuls.

[9] MAE-CADN – 21PO/1/273 – 24/03/1965 – Note de l'ambassadeur aux consuls.

initiatives et l'Algérie pour coopérer à la conservation des nécropoles et à la logistique de ces voyages. La situation des étrangers en Algérie est en effet fixée par l'ordonnance n°66-211 du 21 juillet 1966. Selon l'article 4, un étranger qui entre sur le territoire algérien doit être muni d'un passeport en cours de validité et d'un visa[10]. Ces documents lui donnent ainsi la possibilité de se déplacer librement sur le territoire algérien pour une durée qui ne doit pas dépasser trois mois.

1976 : La mise en place du « voyage du souvenir », une collaboration franco-algérienne

Les rapatriés d'Algérie à Marseille

À l'échelle du territoire national, la croissance liée à la migration des rapatriés d'Algérie sur la période intercensitaire 1962-1968 est évaluée à 0,3 % (Festy, 1970). Ces derniers ont eu tendance à se fixer autour des villes de débarquement (Baillet, 1975). Et environ un tiers d'entre eux transite par Marseille (Unger, 2011). Globalement, la croissance de la population rapatriée d'Algérie dans les départements du Midi de la France témoigne d'une migration vers le Sud. Ainsi, entre 1963 et 1968, le nombre de rapatriés d'Algérie dans le département des Bouches-du-Rhône passe de 80 000 à 93 068.

D'après le recensement de 1968, 6,3 % de la population totale du département est rapatriée d'Algérie (Scioldo-Zurcher, 2010). Cette population a continué à croître et s'est concentrée dans l'agglomération de Marseille où résident à la même date 61 424 rapatriés[11]. En 1975, ils sont 104 500 dans la ville de Marseille.

C'est par la mention « voyage du souvenir » que la ville de Marseille organise, à l'automne 1976, un séjour afin de permettre aux rapatriés de se rendre en Algérie et, plus précisément, dans les cimetières où sont inhumés leurs ancêtres. Cette expérience est réitérée annuellement jusqu'en 1992[12] et constitue un excellent exemple pour étudier à la fois l'organisation des déplacements des rapatriés en Algérie, ainsi que la collaboration des autorités franco-algériennes pour faciliter leur venue. Alors que les propos de l'ancien maire

[10] JORA. À cela s'ajoute l'article 17, qui stipule que tout logeur professionnel hébergeant un étranger doit en faire une déclaration au commissariat ou à la municipalité de sa résidence dans un délai de 24 heures.

[11] Au recensement de 1968, l'agglomération de Marseille comprend onze communes : Marseille, Aubagne, Les Pennes-Mirabeau, Allauch, Septèmes-les-Vallons, Plan-de-Cuques, La Penne sur Huveaune, Gémenos, Cabriès et Roquevaire.

[12] L'association est dissoute le 20 juillet 1992. AM Marseille – 1020 W – Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 2 avril 1982.

de Marseille, Gaston Defferre, le 26 juillet 1962[13], sont constitutifs du traumatisme des rapatriés et incarnent le sentiment d'abandon et de rejet des rapatriés, les voyages du souvenir s'inscrivent dans un autre aspect de la politique municipale marseillaise, mise en place dès 1962 et visant à prendre en compte les rapatriés (Unger, 2015).

Organisée un an avant les élections municipales de 1977, cette opération peut être vue à la fois comme une reconnaissance de la communauté des rapatriés mais aussi comme un calcul politique pour s'assurer leur soutien. L'opposition n'hésite pas à pointer cette dimension dans la presse et s'en sert d'argument pour discréditer l'initiative[14]. Alors que, dans les années 1964-1974, les rapatriés se sont majoritairement détournés de la politique locale, ils représentent à partir de 1975 une force vive, en témoignent les travaux portant sur la question du « vote pied-noir » (Baussant, 2002).

Cet article se centre sur l'étude des sept premiers voyages organisés entre 1976 et 1982 par la mairie de Marseille. Elle repose sur l'analyse d'échanges entre le maire de l'époque, Gaston Defferre et l'ambassadeur de France à Alger. Cette documentation, conjointe à l'étude de documents conservés aux archives de Marseille, permet d'éclairer le rôle joué par les autorités algériennes dans la venue de ces anciens habitants. La dimension mémorielle de ces voyages est un élément important et pris en compte par la mairie de Marseille, comme en témoigne le choix de la dénomination : « voyage du souvenir ». À travers cette pratique, il s'agit d'honorer les morts inhumés sur place en Algérie, inscrivant ce séjour dans une véritable démarche de mémoire collective afin de se souvenir du passé, celui de la vie en Algérie, tout en construisant un avenir partagé depuis la France.

Dès le début de l'opération, le but affiché par les autorités est de permettre aux familles rapatriées modestes de se rendre sur la tombe de leurs parents[15]. Cette initiative est largement diffusée dans la presse locale. Présentée comme un voyage à destination des rapatriés de l'agglomération marseillaise et initiée par le maire de la cité phocéenne en

---

[13] Dans un entretien publié dans *Paris Presse* le 26 juillet 1962, Gaston Defferre prononce « Qu'ils aillent se réadapter ailleurs », à propos des rapatriés d'Algérie.

[14] « Ces derniers mettant en avant le fait qu'on essaye du côté socialiste s'attirer la sympathie des rapatriés en période pré-électorale […] sur la démagogie. Ils considèrent l'initiative de M. Defferre comme une manœuvre électorale », « Le voyage du souvenir en Algérie reporté à une date ultérieure », *Le Méridional,* 09/10/1976.

[15] MAE-CADN – 21PO/1/262 - 21/10/1976 - Lettre de l'ambassadeur à G. Defferre, maire de Marseille.

personne[16]. À partir de cette expérience, il est question pour le député-maire de faciliter les démarches administratives pour les rapatriés. L'accent est par ailleurs mis sur les populations les plus démunies, puisqu'à l'occasion de la première édition, la gratuité est accordée aux rapatriés de plus de soixante-cinq ans et bénéficiant d'une aide publique[17]. Ainsi, les frais du voyage, fixés à 681 francs pour Alger et 730 francs pour Oran, sont totalement ou partiellement pris en charge par la municipalité pour 350 d'entre-deux[18]. À l'occasion de ce voyage, qui réunit 450 rapatriés, quatre avions sont affrétés au départ de Marseille par Air France. La coopération est notamment visible dans la participation de la société d'État SONATOUR (Société nationale algérienne de tourisme et d'hôtellerie). Créée en 1970[19] et placée sous la tutelle du ministre chargé du tourisme, cette société a pour objectif d'exploiter les installations et unités touristiques du secteur public. À travers elle, l'État est donc l'unique organisateur du tourisme en Algérie (Widmann, 1976). Le travail de la SONATOUR passe par la signature de contrats avec des agences de voyages et des clubs étrangers (Widmann, 1976). En 1976[20], la société est dissoute et remplacée par la société ALTOUR ainsi que l'Office national algérien du tourisme. Ces deux entreprises, socialistes à caractère économique, concourent également à l'encadrement du tourisme en Algérie. Les rapatriés participant à ces séjours sont hébergés dès les années 1970 dans les grands complexes hôteliers de la côte, tel que l'hôtel des Andalouses à Oran, qui est un lieu de villégiature privilégié de ce type de voyage.

L'accord des autorités algériennes est présenté dans les sources consulaires comme une condition *sine-qua-non* à la réalisation de ce voyage. Cette thématique, qui a généré de nombreuses sources, montre que les organisateurs, notamment la mairie de Marseille, insistent dans leurs échanges avec les représentants français en Algérie sur le fait que les autorités locales ont bien été informées de l'arrivée des rapatriés.

---

[16] « Rapatriés. La municipalité de Marseille organise une opération "Souvenir" à Alger et à Oran pour la Toussaint », *Le Provençal,* 13/09/1976.

[17] « Une "opération-souvenir" est organisée à Marseille », *Le Monde,* 21/09/1976.

[18] « Quatre cent cinquante rapatriés participent à un "voyage-souvenir" », *Le Monde,* 12/11/1976.

[19] Ordonnance n°70-9 du 16 janvier 1970 portant création de la société nationale algérienne du tourisme et d'hôtellerie (SONATOUR).

[20] Ordonnance n°76-66 du 16 janvier 1976 portant dissolution de l'agence touristique algérienne (ATA) et de la société nationale algérienne du tourisme et d'hôtellerie (SONATOUR) et portant création de la société nationale algérienne du tourisme et d'hôtellerie (ALTOUR).

L'intérêt d'étudier le voyage des rapatriés dans le cadre des voyages du souvenir est de saisir les liens qui unissent les autorités des deux côtés de la Méditerranée afin de favoriser la venue des rapatriés. Spécifiquement organisé afin que les rapatriés puissent se rendre sur la tombe de leurs ancêtres, les autorités marseillaises choisissent d'organiser le voyage à l'occasion de la Toussaint 1976, du 31 octobre au 2 novembre. Comme le précise le journal *Le Provençal :*

> « Si la date de la Toussaint a été choisie, c'est bien naturellement parce que c'est ce jour-là que les rapatriés ressentent le plus la nostalgie des êtres chers ensevelis de l'autre côté de la mer[21] ».

Il est finalement repoussé du 10 au 12 novembre 1976, sur décision des autorités algériennes[22]. Même si aucune information sur les motivations des autorités algériennes pour décaler la date n'est présente dans les archives, nous pouvons néanmoins présumer que la coïncidence entre la date du voyage et la fête nationale du 1er novembre 1954, qui incarne le début de la lutte armée contre la France et la proclamation du Front de libération nationale, est la raison de ce report. Cet événement devient, sous la présidence de Boumediene, une des occasions de célébrer la victoire du peuple par les armes. Il apparaît donc compliqué de concilier, autour d'une même date, la venue des rapatriés et la célébration du début de la guerre d'indépendance qui a conduit à leur départ quelques années plus tôt. Cette idée est également défendue par les élus modérés, formant l'opposition municipale[23].

Les autorités algériennes sont également sollicitées pour participer à la préparation des cimetières avant la visite des rapatriés. Comme nous pouvons le voir dans le bilan envoyé par G. Defferre aux autorités françaises :

> « Il semble également que les municipalités d'Oran et d'Alger aient, préalablement à la visite, procédé au nettoyage des parties communes des cimetières de ces deux villes[24] ».

---

[21] « Faisant passer leurs rancunes politiques avant l'intérêt des rapatriés. Les modérés votent contre l'organisation du voyage-souvenir en Algérie », *Le Provençal,* 09/10/1976.

[22] MAE-CADN – 21PO/1/262 - 21/10/1976 - Lettre de l'ambassadeur à G. Defferre, maire de Marseille.

[23] « Faisant passer leurs rancunes politiques avant l'intérêt des rapatriés. Les modérés votent contre l'organisation du voyage-souvenir en Algérie », *Le Provençal,* 09/10/1976.

[24] MAE-CADN – 21PO/1/262 - 22/11/1976 - Lettre de l'ambassadeur à G. Defferre, maire de Marseille.

Grâce aux rapports des consuls, réalisés à la demande de l'ambassade, nous disposons de nombreux comptes rendus concernant l'état des cimetières européens en Algérie. Ces documents fournissent des descriptions très détaillées de la situation et témoignent de l'implication des autorités locales dans l'entretien de ces lieux. Que ce soit par manque d'investissement financier ou par indifférence, les autorités françaises soulignent les lacunes de leurs homologues algériens en la matière et n'hésitent pas à les contacter. Le fait que le maire de Marseille ait constaté l'entretien des cimetières à cette occasion peut être perçu comme un élément positif de la part des autorités locales, visant à accueillir au mieux les rapatriés. Cette mention fait également référence aux critiques auxquelles les détracteurs du projet se sont livrés dans la presse. Dans un article du *Méridional*, il est en effet question, sur le ton de l'ironie de l'état des cimetières et de la nécessité de réparer certaines tombes :

> « Par la même occasion il [Boumediene] rafistolera les tombes visitées, la liste va lui être acheminée sous peu[25]».

Au fil des années, la municipalité de Marseille perpétue cette visite tout en s'assurant de « renouveler la formule, à la lumière des besoins exprimés[26] ». Cette initiative s'inscrit également dans une stratégie de séduction de la part des autorités marseillaises, du fait que les rapatriés constituent « une force électorale décisive[27] ». L'organisation de ces voyages est considérée comme un moyen de s'assurer le soutien des rapatriés sur le plan politique. Que ce soit pour les autorités comme pour les rapatriés, la première édition du « voyage du souvenir » est considérée comme un succès qui repose, selon l'ambassadeur, sur l'accueil des autorités locales :

> « Les autorités algériennes ont réservé à nos compatriotes un accueil qui paraît avoir été apprécié[28] ».

---

[25] « Le voyage du souvenir en Algérie reporté à une date ultérieure », *Le Méridional,* 09/10/1976

[26] Archives municipales de Marseille – Fonds Gaston Defferre - Texte pour la conférence de presse voyage souvenir 1981-1982. Création et évolution.

[27] « Une "opération-souvenir" est organisée à Marseille », *Le Monde,* 21/09/1976.

[28] MAE-CADN – 21PO/1/262 - 22/11/1976 - Lettre de l'ambassadeur à G. Defferre, maire de Marseille.

La presse locale rend également compte de ce voyage. Le journal *Le Provençal* titre à ce propos : « Rapatriés, joie et émotion après le voyage du souvenir en Algérie[29] ». Les participants, pour la plupart âgés, appartiennent à la première génération des rapatriés identifiés par C. Buono (2004). Ces individus ont connu la guerre et le rapatriement. En raison de leur âge en 1962, le rapatriement a eu pour eux des conséquences à la fois psychologiques et économiques. Pour cette génération, l'attachement aux morts est très fort. Ils ont côtoyé les cimetières et les morts qui y reposent, ce qui explique leur lien intime avec ces lieux, comme le rappelle le journaliste du *Provençal :*

> « Ils sont allés se recueillir sur des tombes qu'ils n'avaient plus fleuries, la plupart, depuis quatorze ans ».

RAPATRIES : joie et émotion après le voyage du souvenir en Algérie

Bt C 1er étage PLAN-DE-CAMPAGNE

LES QUELQUE CINQ CENTS RAPATRIES qui ont participé les 10, 11 et 12 novembre au voyage du souvenir organisé à l'initiative de M. Gaston Defferre, député-maire de Marseille, sont revenus hier, enchantés et, il faut le dire, émus.
Ils sont allés se recueillir sur des tombes qu'ils n'avaient plus fleuries, la plupart, depuis quatorze ans. Ils ont retrouvé là-bas une fraternité qu'ils croyaient à jamais perdue. Ravis de l'accueil, heureux, aussi, de se retrouver à Marseille dont ils sont devenus depuis longtemps des citoyens comme tous les autres, ils ont tenu, dès leur arrivée à Marignane à remercier unanimement M. Gaston Defferre dont l'initiative et l'aide leur a permis de renouer avec un passé qu'ils croyaient à jamais perdu. — Notre photo : 18 heures, hier à Marignane, M. Benoit Barsotti, adjoint aux rapatriés, représentant M. Gaston Defferre, accueille le groupe revenant d'Alger. Les visages, mieux que tout commentaire témoignent de la satisfaction de tous. Le premier avion en provenance d'Oran s'était posé à 16 heures. (Photo Jean Pagano).

Le Provençal, 13/11/1976, Bibliothèque Méjanes, Aix-en-Provence.

[29] *Le Provençal*, 13/11/1976, Bibliothèque Méjanes, Aix-en-Provence.

Le véritable motif de ces voyages, présentés par la commune et la presse comme étant des pèlerinages, est de donner un appui aux rapatriés qui connaissent des « difficultés d'ordre psychologiques, liées aux problèmes du retour[30] ». Dans un document produit en 1989 par la municipalité, mais non publié, figurent des photographies du voyage[31]. Parmi celles-ci, une montre une femme, la main sur une tombe fleurie probablement dans le cimetière d'Oran. Une légende est ajoutée :

> « Au bout de vingt ans, c'est beau de retrouver une tombe. C'est très important pour nous le cimetière, on vient exprès pour ça ».

En dessous, une autre image montre quatre femmes, debout dans un cimetière. Une d'elles est penchée sur ce qui semble être un bouquet. La légende précise :

> « On fleurit les tombes, on fait une petite prière… et de petits pleurs aussi… ».

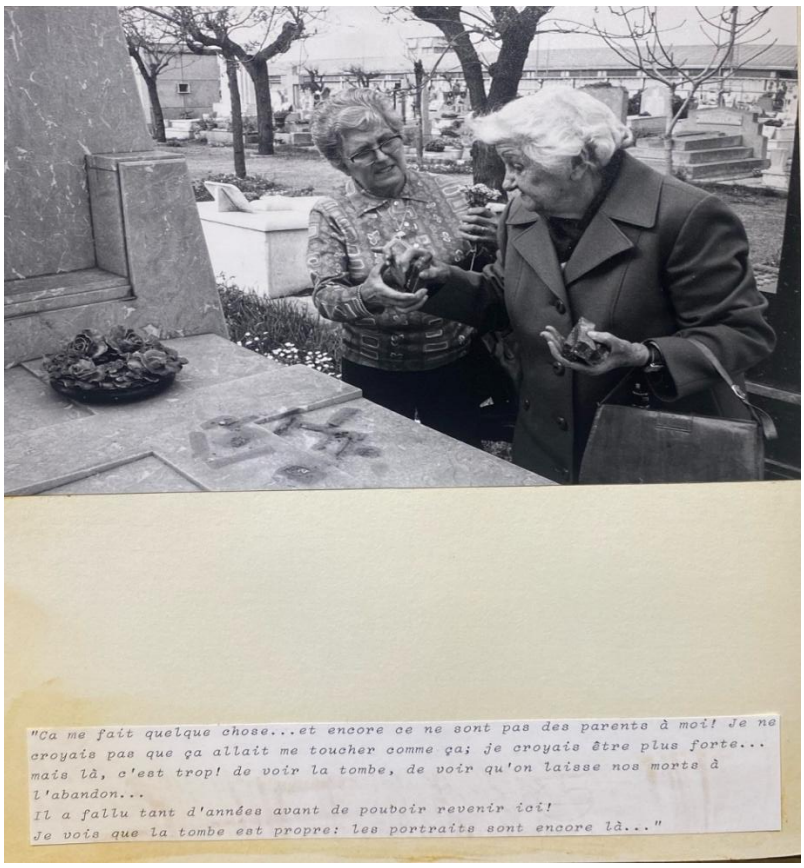

Archives municipales de Marseille – 1020 W

[30] AM Marseille – 1020 W – 07/08/1986 – Lettre de P. Langer à A. Hini, délégué aux rapatriés.

[31] AM Marseille – 1020 W – 1989 - Brochure « Le voyage dans le voyage », division de la solidarité, délégation aux rapatriés de la ville de Marseille.

L'institutionnalisation des voyages du souvenir

Le succès de ce voyage conduit les autorités municipales marseillaises à le réitérer. Entre 1976 et 1982, sept éditions sont organisées, visant toujours à permettre aux rapatriés de visiter leurs cimetières. Entièrement organisée et financée par la mairie de Marseille, l'édition de 1976 a, de cette façon, bénéficié d'une allocation de 300 000 francs de la part de la municipalité[32]. Entre 1976 et 1980, cette subvention a été renouvelée annuellement par l'entremise du comité des fêtes, directement habilité à effectuer les opérations comptables liées à cette entreprise[33].

Outre la longévité de cette opération, qui est un élément marquant, il faut également souligner le nombre de participants. En 1977, à l'occasion de la deuxième édition, le Conseil municipal étend cette initiative à la ville d'Annaba ainsi qu'aux capitales tunisienne et marocaine[34]. Les années 1980 marquent un véritable tournant dans l'organisation de ces voyages du fait de la création de l'Association du souvenir dont le siège est situé à l'hôtel de ville de Marseille[35]. Les voyages organisés par cette association sont :

> « À l'intention des personnes rapatriées résidant à Marseille ; l'inscription des rapatriés domiciliés dans d'autres villes de France et, d'une façon générale, de toutes les personnes intéressées bien que n'étant pas originaires d'Afrique du Nord[36] ».

Malgré son statut d'association, la place de la municipalité de Marseille est prépondérante. En effet, comme le stipulent les articles 5 et 6 de l'association, cette dernière se compose de membres fondateurs c'est-à-dire le maire de Marseille et six représentants du Conseil municipal ainsi que des membres adhérents dont le quota est limité à deux et qui sont les représentants des municipalités ou des organismes qui participent aux pèlerinages. Grâce à cette mesure, il s'agit d'assurer la majorité aux représentants de la ville[37]. Les associations de

---

[32] D. Chazarain, 1988, *Les rapatriés dans les collectivités locales,* Centre de formation des élus locaux, p. 47.

[33] AM Marseille – 1020 W – 30/06/1980 – Extrait des registres des délibérations du conseil municipal.

[34] Archives municipales de Marseille – Fonds Gaston Defferre - Texte pour la conférence de presse voyage souvenir 1981-1982. Création et évolution.

[35] Association du souvenir, annonce JOAFE numéro 19800217 parue le 17 septembre 1980.

[36] AM Marseille – 1020 W – Statuts de l'Association du souvenir.

[37] AM Marseille – 1020 W – Article 9 - Statuts de l'Association du souvenir.

rapatriés sont, quant à elles, invitées à regagner le « conseil technique et d'animation[38] ». Comme nous pouvons le voir dans l'extrait des registres des délibérations du conseil municipal du 30 juin 1980, la création de cette association, directement proposée par Gaston Defferre sur la proposition du conseiller délégué aux Rapatriés, repose sur la volonté de décharger le Comité des Fêtes de cette organisation. Ce transfert de compétence permet ainsi de développer l'initiative.

En 1980, ce sont 600 rapatriés qui se rendent dans les cimetières du Maghreb, aux frais de la mairie de Marseille. Cette expérience est menée annuellement, toujours à l'occasion de la Toussaint jusqu'à la période 1981-1982 où les dates de voyage sont échelonnées de novembre à mai « pour améliorer encore le confort et la sécurité[39] ». Dans les faits, il s'agit de deux voyages annuels de quatre jours qui sont organisés à Alger en 1981 et 1982 pour un tarif de 1 800 francs[40], contre un voyage annuel à Oran et Annaba pour un prix de 2 060 et 2 050 francs[41] pour les rapatriés n'ayant jamais participé à aucun voyage[42]. Une fois encore, des réductions sont attribuées aux personnes ayant des revenus modestes. Ces mesures sont principalement conçues pour soutenir les rapatriés les plus démunis, mais ces voyages ne sont pas exclusivement réservés aux plus défavorisés.

La coopération des autorités franco-algériennes autour du projet s'ancre de manière plus globale dans les liens tissés entre les deux pays, et plus spécifiquement entre les villes de Marseille et d'Alger. Le 28 juin 1980, une convention d'amitié et de collaboration est signée entre les deux municipalités. Cette convention a pour objectif de renforcer les liens entre les deux villes en facilitant des accords d'assistance technique et d'échanges dans divers domaines, tout en encourageant la participation d'entreprises marseillaises à un programme d'infrastructures urbaines dans la *wilaya* d'Alger. Les échanges entre les deux maires permettent de saisir le point de vue des autorités locales, notamment algéroises.

---

[38] AM Marseille – 1020 W – Article 7 - Statuts de l'Association du souvenir.

[39] Archives municipales de Marseille – Fonds Gaston Defferre – Texte pour la conférence de presse voyage souvenir 1981-1982. Création et évolution.

[40] Compte tenu de l'érosion monétaire due à l'inflation, le pouvoir d'achat de 1 800,00 francs en 1982 est donc le même que celui de 707,85 euros en 2024.

[41] Compte tenu de l'érosion monétaire due à l'inflation, le pouvoir d'achat de 2 060,00 francs en 1982 est donc le même que celui de 810,09 euros en 2024.

[42] Archives municipales de Marseille – Fonds Gaston Defferre – Texte pour la conférence de presse voyage souvenir 1981-1982. Création et évolution.

Les autorités algériennes soulignent leur enthousiasme vis-à-vis de ces voyages, comme nous pouvons le voir dans une lettre du président du conseil populaire de la ville d'Alger, K. Belaid, au sujet de sa rencontre avec des rapatriés lors du voyage souvenir de 1982. Il y développe largement son ressenti, s'adressant directement au maire de Marseille :

> « Qu'il me soit permis, à mon tour, de vous demander de bien vouloir être mon interprète auprès des rapatriés, pour leur transmettre publiquement tous mes remerciements pour le cadeau qu'ils m'ont offert au cours de la réception[43] ».

Cette citation illustre une véritable démarche de courtoisie et de reconnaissance envers les rapatriés et s'ancre dans le travail de réconciliation nécessaire à ce type de démarche. Tandis que Savarese souligne les efforts requis de la part des rapatriés pour retourner en Algérie, la citation ci-dessus démontre que ce travail est également entrepris de l'autre côté de la Méditerranée (Savarese, 2010). En demandant au maire de Marseille de transmettre ses remerciements publiquement, le maire d'Alger cherche à exprimer sa gratitude de manière officielle et collective, soulignant l'importance de ce geste pour lui et pour les relations à la fois entre les deux villes mais aussi entre les communautés. Les mots du président de l'APC d'Alger illustrent de manière générale le maintien d'un lien symbolique entre les rapatriés et l'Algérie, malgré leur départ. En reconnaissant et en remerciant publiquement les rapatriés, le maire d'Alger montre son désir de construire une relation positive avec cette communauté, même après les bouleversements liés à l'indépendance.

Les voyages organisés en Algérie par la municipalité de Marseille entre 1976 et 1982 offrent aux rapatriés une opportunité remarquable de retourner en Algérie, de renouer avec leurs racines et de rendre hommage à leurs ancêtres qui y ont vécu et y sont enterrés. Aussi singuliers soient-ils, ces voyages permettent aux participants de revivre une partie de leur histoire personnelle, tout en se reconnectant avec une terre chargée de mémoire.

Cette étude, menée par le prisme des cimetières européens en Algérie, offre une perspective nouvelle, dépassant l'idée largement répandue selon laquelle l'indépendance de l'Algérie

[43] Archives municipales de Marseille – Fonds Gaston Defferre – 02/04/1981 - Lettre de K. Belaid, Président du Conseil Populaire de la ville d'Alger à G. Defferre.

aurait entraîné une rupture totale entre les autorités algériennes désormais indépendantes et les anciens habitants européens. En analysant les mesures mises en place dès la fin des années 1970 par les autorités franco-algériennes pour faciliter le retour des rapatriés dans les cimetières européens, cette étude interroge l'évolution de la perception de l'autre dans un contexte post-colonial.

Ces initiatives montrent que, malgré les tensions politiques et les blessures de l'histoire, il existe une reconnaissance mutuelle du besoin de maintenir un lien avec le passé. Les efforts déployés pour accueillir les rapatriés dans les lieux de sépulture témoignent d'une volonté partagée de préserver la mémoire collective et d'offrir un espace de commémoration respectueux.

Références bibliographiques

Ageron Charles-Robert, 2005, « Les accords d'Évian (1962) », *in* Ageron Charles-Robert, *Genèse de l'Algérie algérienne*, vol. 2, Paris, éditions Bouchène, coll. « Histoire du Maghreb ».

Allouche-Benayoun Joëlle, Dermenjian Geneviève. (dir.), 2015, *Les Juifs d'Algérie. Une histoire de rupture*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence.

Baillet Pierre, 1975, « L'intégration des rapatriés d'Algérie en France », *Population*, 30e année, n°2, p. 303-314.

Baussant Michèle, 2002, *Pieds-noirs, mémoires d'exils*, Paris, Stock.

Bertrand Régis, Carol Anne, 2016, *Aux origines des cimetières contemporains : les réformes funéraires de l'Europe occidentale, XVIIIe-XIXe siècle*, Aix-en-Provence, PUP.

Bertrand Régis, Vovelle Michel, 1983, *La ville des morts : essai sur l'imaginaire urbain. Les cimetières provençaux du XIXe siècle à nos jours*, Paris, Éditions du CNRS.

Brager Jean X, 2011, *Le minaret des souvenirs : représentations littéraires, visuelles et cinématographiques de l'identité pied-noir*, thèse de doctorat, Louisiana University State.

Breil Jacques, 1960, *Tableaux de l'économie algérienne 1960*, Alger, Service de la statistique générale de l'Algérie.

Buono Clarisse, 2004, *Pieds-noirs de père en fils*, Paris, Balland.

Calmein Maurice, 1994, *Les associations pieds-noirs, 1962-1994*, Villefranche-de-Lauragais, SOS outre-mer.

Chaïb Yassine, 2000, *L'émigré et la mort : la mort musulmane en France*, Aix-en-Provence, Edisud, coll. « Cidim mémoire et culture ».

Comtat Emmanuelle, 2009, *Les pieds-noirs et la politique. Quarante ans après le retour*, Paris, Presses de Sciences Po.

Crahay Frédéric, 2014, « Tourisme mémoriel », *Témoigner. Entre histoire et mémoire,* n° 117, p. 151-152.

Daum Pierre, 2012, *Ni valise ni cercueil. Les Pieds-noirs restés en Algérie après l'indépendance*, Arles / Paris, Actes Sud / Solin, coll. « Archives du colonialisme ».

Dechaux Jean-Hugues, 1997, *Le souvenir des morts. Essai sur le lien de filiation*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Le lien social ».

Domínguez Villaverde Mariana, 2023, *Ser y estar. Les pieds-noirs d'Alicante et de sa région (1962 - années 2010)*, Paris / Aix-en-Provence, Le Cavalier bleu / Maison méditerranéenne des sciences de l'homme, coll. « MiMed ».

Draï Raphaël, 2000, *Lettre au président Bouteflika sur le retour des Pieds-Noirs en Algérie*, Paris, Michalon.

Dulphy Anne, 2020, « L'Argentine, un nouveau front pionnier pour les Français d'Algérie ? », *in* Dard Olivier, Dulphy Anne (dir.), *Déracinés, exilés, rapatriés ? Fins d'empires coloniaux et migrations*, Bruxelles, Peter Lang.

Esclangon-Morin Valérie, 2008, *Les rapatriés d'Afrique du Nord de 1956 à nos jours*, Paris L'Harmattan.

Festy Patrick, 1970, « Le recensement de 1968 : quelques résultats », *Population*, 25e année, n°2, p. 381-391.

Guèche Nacereddine, 1964, « La Législation des biens vacants en Algérie », *Revue algérienne des sciences juridiques, politiques et économiques*, n° 1, p. 129-141.

Jordi Jean-Jacques, 1993, *De l'exode à l'exil en France : rapatriés et pieds-noirs en France*, Paris, L'Harmattan.

Laribi Soraya, 2022, « L'Algérie après les accords d'Évian : un impossible cessez-le-feu ? » *in* Claire Miot, Thomas Vaisset et Paul Vo-Ha (dir.), *Cessez-le-feu, cesser les combats ?*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, p. 247-262.

Leduc Jean, 2000, « Les attitudes devant la mort : l'exemple du cimetière de Terre-Cabade à Toulouse (XIXe-XXe siècles) », *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, vol. 112, nº 229, p. 85-98.

Michel-Chich Danielle, 1990, *Déracinés : les pieds-noirs aujourd'hui*, Paris, éditions Plume.

Muxel Anne, 1993, *Individu et mémoire familiale*, Paris, Nathan, coll. « Essais et recherches ».

Nora Pierre (dir.), 1984, *Les Lieux de mémoire, I. La République*, Paris, Gallimard.

Pervillé Guy, 1992, « Trente ans après : réflexions sur les accords d'Évian », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, vol. 79, nº 296, p. 367-381.

Ripoll Hubert, 2014, *Mémoire de là-bas. Une psychanalyse de l'exil,* Avignon, Éditions de l'Aube.

Ruscio Alain, 2015, « "Européens" et "musulmans" en Algérie coloniale », *in* Ruscio Alain, *Nostalgérie. L'interminable histoire de l'OAS*, Paris, La Découverte, p. 17-37.

Sagnes Sylvie, 2004, « Cultiver ses racines : mémoire généalogique et sentiment d'autochtonie », *Ethnologie française*, vol. 34, nº 1, p. 31-40.

Savarese Éric, 2002, *L'invention des Pieds-Noirs*, Paris, Séguier.

Savarese Éric, 2010, « "Amère patrie". Une note sur le retour des pieds-noirs en Algérie », *Critique internationale*, nº 47, p. 77-90.

Scioldo-Zurcher Yann, 2010, *Devenir métropolitain : politique d'intégration et parcours de rapatriés d'Algérie en Métropole*, Paris, EHESS.

Scioldo-Zürcher Yann, 2013, « L'indemnisation des biens perdus des rapatriés d'Algérie : politique de retour ou innovation post-coloniale ? », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 29, nº 3, p. 77-91.

Unger Gérard, 2011, *Gaston Deferre,* Paris, Librairie Arthème Fayard.

Vaïsse Maurice (dir.), 2022, Vers la paix en Algérie : les négociations d'Évian dans les archives diplomatiques françaises, 15 janvier 1961-29 juin 1962, Paris, Direction des archives, ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, École nationale des chartes CTHS.

Vermeren Hugo, 2014, « Les migrations françaises et européennes vers l'Algérie au début de la IIIe République » *in* Bouchène Abderrahmane, Peyroulou Jean-Pierre, Tengour Ouanassa Siari, Thénault Sylvie (dir.) *Histoire de l'Algérie à la période coloniale*, Paris, La Découverte, coll. « Poche / Essais », p. 194-200.

Widmann Nicole, 1976, « Le tourisme en Algérie », *Méditerranée*, deuxième série, tome 25, p. 23-41.